

La maladie :

Germe responsable : *Mycobacterium bovis*, de la famille des mycobactéries, très résistant dans le milieu extérieur. Il infecte principalement les bovins, mais toutes les espèces animales, y compris les animaux de compagnie (chien, chat...) y sont sensibles.

Transmission :

- par les animaux infectés, qu'ils soient malades ou non, par inhalation de gouttelettes émises lors de la toux, ou d'aérosols contaminés.
- par ingestion : lait, eau d'abreuvement, fourrage, pierre à lécher... contaminés.
- par blessure avec des objets contaminés (Matériel de soin, mangeoires, abreuvoirs...).

Les bacilles tuberculeux peuvent persister pendant des mois dans le milieu extérieur à l'abri de la lumière et de la chaleur.

Symptômes :

Peu caractéristiques en raison de la grande diversité de localisation (poumons, intestins, mamelles...)

La prévention :

- **Votre élevage doit être équipé de pédiluves ou de lave-bottes**

Cette mesure « de bon sens » n'est pas encore suffisamment réalisée. Et pourtant elle évite (ou limite) l'introduction de germes dangereux dans l'élevage.

Le pédiluve peut être avantageusement remplacé par la mise à disposition de bottes pour les intervenants au contact direct avec les animaux. Pour être efficaces, les pédiluves doivent être renouvelés fréquemment, sans oublier que des bottes sales ne se désinfectent pas !

- **Les points d'abreuvement de votre cheptel sont sécurisés**

Les eaux de « surface » (mares...) sont souvent des vecteurs importants pour de nombreuses maladies (Tuberculose mais aussi Paratuberculose, Salmonellose, ...).

- **Vous respectez des bonnes pratiques en matière d'épandage des effluents**

Les mycobactéries (agents de la Tuberculose ou de la Paratuberculose) sont très résistantes dans les fumiers. (Penser au compostage et au retournement des andains). Il convient donc dans la mesure du possible d'épandre en priorité les effluents sur des terres labourées. A défaut, le compostage est une technique très intéressante qui « assainit » les fumiers en favorisant leur montée en température.

- **Vos épandeurs font l'objet d'un nettoyage après chaque utilisation**

Cette mesure est importante quand les épandeurs sont utilisés en commun et en particulier quand les fumiers sont épandus sur les prairies.

- **Vos bétailières, prêtées ou empruntées, sont nettoyées et désinfectées systématiquement**

L'emprunteur doit effectuer un nettoyage-désinfection de la bétailière (c'est une obligation réglementaire) après chaque utilisation.

La technique de dépistage par l'IDC (Intradermo tuberculation comparative) :

L'IDC est basé sur le même principe que les tests allergiques réalisés chez l'homme. En effet lorsqu'on injecte des fractions de mycobactéries à un animal ayant déjà été en contact avec ces mêmes mycobactéries, il se produit alors une réaction allergique.

Celle-ci se manifeste par un épaissement de la peau à l'endroit de l'injection accompagné parfois de rougeur, douleur, chaleur, œdème.

Pour l'IDC, on utilise 2 tuberculines différentes afin de comparer la réaction de l'animal à l'agent de la tuberculose bovine et sa réaction aux autres mycobactéries atypiques.

Tuberculine bovine (*Mycobacterium bovis*) : contient une protéine purifiée extraite de l'agent de la tuberculose bovine.

Tuberculine aviaire (*Mycobacterium avium*) : contient une densité protéique d'une souche de mycobactérie aviaire.



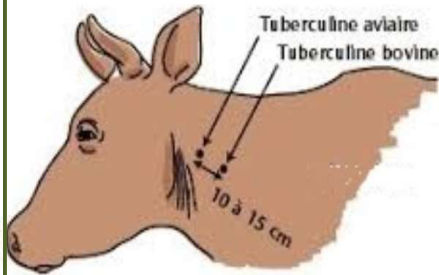
Lésion caséuse sur ganglion rétro-pharyngien
Fabrice CHEVALIER - DDPP 21



Lésion de tuberculose sur poumon
(GDS Aquitaine)

La technique de l'IDC :

Plusieurs étapes



Source GDS 61



Source GDS 61

- ① **Repérage** des sites d'injection = Encolure uniquement
- ② **Mesure du pli** de peau initial systématique avec un cutimètre pour chaque lieu d'injection (DB0 et DA0). Les mesures sont relevées dans un tableau par le vétérinaire.
- ③ **Injection intradermique** (épaisseur de la peau) des 2 tuberculines.
- ④ **Lecture et interprétation** : **La lecture doit avoir lieu à 72 heures (+/- 4 heures)** après l'injection.
 - En l'absence de réaction, le test est considéré négatif.
 - En cas de réaction même infime à l'une ou l'autre des tuberculines, le vétérinaire reprend les mesures des plis de peau au cutimètre (mm).

En premier lieu, on évalue l'épaississement à la tuberculine bovine :

- 1- si l'épaississement du pli de peau au lieu d'injection de la tuberculine bovine (DB) est inférieur ou égal à 2 mm : la réaction IDC est **négative**.
- 2- si l'épaississement à la tuberculine bovine est supérieur à 2 mm, il faut alors faire la différence entre la réaction à la tuberculine bovine (DB = DB3-DB0) et la réaction à la tuberculine aviaire (DA = DA3-DA0) :
 - Si DB - DA est inférieure à 1 mm Le résultat est **négatif**
 - Si DB - DA est supérieure à 4 mm Le résultat est **positif**
 - Si DB - DA est comprise entre 1 mm et 4 mm inclus Le résultat est **douteux**



Importance de la contention : Pas de tuberculination faite dans l'urgence !

Une parfaite contention est indispensable à la bonne réalisation de ces IDC.

Cette contention est de la responsabilité des éleveurs. Dans l'hypothèse où le défaut de contention ne permet pas la réalisation de l'IDC, le cheptel sera déqualifié.

La méthode nécessite des mesures précises de pli de peau (mm), des injections de petites quantités de tuberculines (0,1ml) dans le derme, le tout à l'encolure.



Source GUERIN MC GDS 19

Pensez à préparer des cordes (ou licol) afin de contenir les bovins à la tête.

➔ Au cornadis ou à l'attache individuelle, vous devez assurer une bonne contention de vos animaux :

- au **moment de l'injection**

ET

- pour la **lecture 3 jours après**.